COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 JUIN 2023

---000000---

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois juin à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

<u>Date de la</u> convocation :

Le 16 juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, HECQUET Patricia, NETTI Vincent, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, RASTOLL Bruno, CHACON Angèle, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RUIZ Magali, FERNANDEZ Gabriel, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET BLANC Eric

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

27

Procurations:

Mme GUILLOUET GELYS à M. MARTY Mme RASTOLL à Mme HECQUET M. MARIA à Mme VILVET à M. CATALAN M. NETTI à M. MUCCHIELLI M. BELLET M. BLAY à Mme CHACON Mme CRIADO Mme RUIZ

Absent : Néant

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Marie-Hélène ALBAREDE est nommée Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20230623-DCM37-2023-DE Date de télétransmission : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023 REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des
Pyrénées-Orientales
Commune de PORT-VENDRES
Séance du Conseil Municipal
23 JUIN 2023
Trame Unique

CLASSEMENT ISSU
DE LA
NOMENCLATURE
« ACTES »
5.3

DELIBERATION MUNICIPALE N°37-2023

<u>OBJET</u>: RENOUVELLEMENT INTEGRAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres de l'Assemblée Délibérante que la réforme des marchés publics, engagée avec la promulgation de l'ordonnance n°205-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, est entrée en vigueur le 1er avril 2016, suite à la parution du décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016.

FAIT SAVOIR que les attributions de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) ont été modifiées dans le sens où elle intervient désormais exclusivement dans les marchés dont les montants franchissent les seuils européens conformément à l'article L.1414-2 du C.G.C.T.

Par ailleurs, le régime des C.A.O. a été modifié et unifié avec celui des Commissions de Délégations de Service Public.

Le nouveau cadre législatif de la C.A.O. est donc désormais codifié aux articles L.1411-5, L.1414-1 à 1411-4 du C.G.C.T.

DIT QUE pour les communes de 3500 habitants et plus, la CAO est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics et/ou les contrats de concessions ou son représentant et cinq membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Les candidatures prennent la forme d'une liste conformément aux articles D.1411-5 et L.2121-21 du C.G.C.T. Cette liste comprend :

- Les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- Il est possible de présenter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Si une seule liste est présentée, comme les dispositions de l'article L.2121-21 du C.G.C.T. le prévoient, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, prévue aux articles L.1411-5 II a et b et D.1411-3 du C.G.C.T.

L'élection se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel conformément à l'article D.1411-3 alinéa 1 du C.G.C.T.

Les listes peuvent être déposées jusqu'à la tenue du conseil municipal.

CONSTATE que deux listes ont été déposées et en donne lecture.

Liste Génération Port-Vendres (majorité)

<u>Titulaires</u> Mme Monique SERRE Mme Providence RICO M. Yves BLIN

M. Vincent NETTI
Accusé de réception en préfecture
066-216601 M4-2525023 AART A23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Suppléants
Mme Patricia HECQUET
M. Jean ASTIE
Mme Monica GUILLOUET-GELYS
M. Bruno RASTOLL
M. Jean-Louis BELLET

Liste B sans nom (opposition)

Titulaires

Suppléants

Mme Jacqueline DAIDER

M. José BELTRA

Mme Geneviève DESSEILLES Mme Nathalie AMITRANO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

DE PROCEDER à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres par un vote à main levée,

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents et représentés	27	Quotient électoral
Nombre d'abstention	0	27/5
Nombre de suffrages exprimés	27	5,4

LE NOM DE LA LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Génération Port-Vendres	22	4	4
Liste B (sans nom)	5	1	1

D'APPROUVER le principe de constituer une commission d'appel d'offres permanente et ce, pour la durée du mandat municipal,

D'ELIRE les membres suivants à la commission d'appel d'offres :

Liste Génération Port-Vendres (majorité)

<u>Titulaires</u>

Mme Monique SERRE

Mme Providence RICO

M. Yves BLIN

M. Vincent NETTI

Suppléants

Mme Patricia HECQUET

M. Jean ASTIE

Mme Monica GUILLOUET-GELYS

M. Bruno RASTOLL

Liste B sans nom (opposition)

Titulaires

Suppléants

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire, Grégory MARTY

Mme Jacqueline DAIDER M. José BELTRA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

La Secrétaire de séance Marie-Hélène ALBAREDE

Acte rendu exécutoire après

Télétransmission en Préfecture le : 30 juin 2023 et publication ou notification du : Affichée du : 30 juin 2023

au: 30 août 2023 Publication sur le site internet de la ville le : 30 juin 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20230623-DCM37-2023-DE Date de télétransmission : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023



Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20230623-DCM37-2023-DE Date de télétransmission : 30/06/2023 Date de réception préfecture : 30/06/2023

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

LISTE GENERATION PORT-VENDRES

Titulaires

Mme Monique SERRE Mme Providence RICO

M. Yves BLIN

M. Vincent NETTI

M. Eric Maria

Suppléants:

Mme Patricia HECQUET

M. Jean ASTIE

Mme Monica GUILLOUET-GELYS

M. Bruno RASTOLL

M. Jean-Louis BELLET

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

LISTE B (SANS NOM)

<u>Titulaires</u>

Madame Jacqueline DAIDER

Madame Geneviève DESSEILLES

<u>Suppléants</u>

Monsieur José BELTRA

Madame Nathalie AMITRANO